

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du **lundi 4 février** au **lundi 18 février 2019 inclus**
soit **15 jours consécutifs**

Suppression des passages à niveau n° 18 et n°20 situés sur la commune de BAILLEAU-LE-PIN

Par arrêté du 14 janvier 2019 la Préfète d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de code des relations entre le public et l'administration, préalable à la suppression des passages à niveau n° 18 et n°20 de la ligne SNCF de Chartres – Bordeaux sur la commune de BAILLEAU-LE-PIN. Le projet est présenté par l'établissement public SNCF RESEAU.

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête mis à disposition aux jours et heures d'ouverture **de la Mairie de BAILLEAU-LE-PIN.**

Monsieur Jean-François ROLLAND, Délégué Régional d'AIR FRANCE cadre à la retraite, a été désigné commissaire-enquêteur.

PERMANENCES du commissaire-enquêteur : Mairie de BAILLEAU-LE-PIN, siège de l'enquête:

- samedi 9 février 2019 de **9h à 12h** ;
- samedi 16 février 2019 de **9h à 12h** ;

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à la Mairie de Bailleau-le-Pin à l'attention du commissaire-enquêteur ou par courriel : mairie.bailleaupin28@orange.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Philippe GERBAUT – SNCF RESEAU à l'adresse courriel suivante : philippe.gerbaut@reseau.sncf.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Bailleau-le-Pin ainsi qu'en Préfecture d'Eure-et-Loir, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La Préfète d'Eure-et-loir statuera par arrêté sur la demande de suppression des passages à niveau n° 18 et n° 20 de la ligne SNCF de Chartres - Bordeaux, située sur la commune de BAILLEAU-LE-PIN.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-loir : www.eure-et-loir.gouv.fr

Le dossier de consultation est disponible en ligne sur le site internet la Mairie de Bailleau-le-Pin : www.bailleau-le-pin.fr